

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION — SARL FALAISE RÉCEPTION

1. OBJET ET ACCEPTATION

Toute commande ou prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Location. La SARL Falaise Réception propose un service de location de matériel de réception, de mobilier, de tentes, de solutions numériques et de vaisselle. La vaisselle est fournie propre et doit être restituée non lavée (le lavage standard étant inclus dans le tarif). Les prix s'entendent hors transport, hors installation et hors assurance. Les tarifs fixés sur le devis sont soumis aux taux de TVA en vigueur. Toute modification législative des taux de TVA sera répercutée de plein droit sur la facturation finale.

2. COMMANDE, RÉSERVATION ET PAIEMENT

La commande est validée uniquement après réception du devis signé par le client avec la mention « Bon pour accord », accompagné du versement d'un acompte de 30 % du montant TTC. Le solde est exigible au plus tard une semaine (7 jours) avant la mise à disposition ou la livraison du matériel. Un chèque de caution, d'un montant équivalent au total HT de la commande, est exigé lors de la réservation ou au plus tard à la livraison. Après vérification complète du matériel en entrepôt, ce chèque de caution sera détruit ou restituable dans un délai d'un mois maximum.

3. MODIFICATIONS, REPORT ET ANNULATION

Toute modification de commande à la baisse est acceptée dans la limite maximale de 10 % du montant initial, sous réserve de nous parvenir par écrit au moins 15 jours avant la date de l'événement. Passé ce délai, la totalité de la location initiale reste due. Toute modification à la hausse est possible sous réserve de disponibilité du matériel. Les reports de date ne sont pas acceptés et nécessitent une nouvelle commande. En cas d'annulation totale ou partielle de la commande par le client après signature, l'acompte de 30 % reste définitivement acquis à la SARL Falaise Réception, quel qu'en soit le motif. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

4. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE (Garde du matériel)

Le matériel est placé sous l'entière responsabilité du locataire pendant toute la durée de la location, depuis sa mise à disposition (livraison ou retrait dépôt) jusqu'à sa restitution complète à nos équipes. Le locataire s'engage à utiliser le matériel « en bon père de famille ». Il est seul responsable en cas de vol, disparition, vandalisme ou dégradation, y compris si le matériel est stocké dans une salle fermée à clé ou un espace privé. Le locataire est tenu de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance qu'il est couvert pour les risques liés à la garde de ce matériel (valeur de remplacement). La SARL Falaise Réception décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel/matériel survenant lors de l'utilisation des équipements loués, notamment ceux fonctionnant au gaz ou à l'électricité.

5. RESTITUTION ET CONTRÔLE QUALITÉ DU MATÉRIEL

La vaisselle doit être restituée **triée par modèle et par taille**, rangée dans son emballage ou bac d'origine, et obligatoirement débarrassée de tous déchets alimentaires. Les verres doivent être rangés impérativement pieds en haut, sous peine d'une majoration forfaitaire de 0,05 € TTC par unité. **Les bacs de transport, racks, caisses plastiques et housses de protection font partie intégrante du matériel loué ; tout emballage manquant ou détérioré sera facturé au tarif de remplacement en vigueur.** Toute remise en état, manutention ou tri de la vaisselle nécessaire par nos équipes sera facturée au tarif de 30,00 € HT de l'heure, toute heure commencée étant due.

Le mobilier (tables, chaises, arches) doit être rendu propre, essuyé, débarrassé de tout débris ou élément coupant, et replié. **Il est strictement interdit de laisser le mobilier en bois exposé aux intempéries (pluie) ou de le stocker dehors durant la nuit (rosée).** Il est interdit d'y insérer des vis, des agrafes, ou d'y appliquer des colles/adhésifs sous peine de facturation des frais de remise en état. Le matériel électrique (étuves, frigos, percolateurs) doit être rendu vidé et exempt de graisses majeures. Tout matériel rendu présentant des souillures graves ou des incivilités d'hygiène (fluides corporels, vomi, etc.) entraînera une facturation forfaitaire de nettoyage et désinfection de 150,00 € HT par élément.

Protection et gestion des textiles : Les conditions ci-dessous s'applient à l'ensemble de notre gamme de nappage et de tissus, incluant notamment : les nappes, les serviettes, les chemins de table, les housses de mange-debout, les nœuds de chaises ainsi que les galettes et assises de chaises. L'utilisation de bougies nues directement sur les nappes est interdite. Les bougies doivent obligatoirement être placées dans des contenants étanches (coupelles, bougeoirs).

Document obligatoire : Vous trouverez en pièce jointe des présentes CGL un document spécifique détaillant les conditions de détérioration du textile. Ce document doit obligatoirement être signé par vos soins et nous être retourné impérativement pour valider la location de tout élément textile. À défaut de retour de ce document signé avant l'événement, la responsabilité du client reste pleinement engagée selon les barèmes de remplacement en vigueur.

Déroulement des inventaires : Un premier inventaire purement quantitatif est effectué lors de la reprise physique ou du dépôt du matériel. En cas d'absence du client lors de la reprise, le comptage de la SARL Falaise Réception fera foi et aucune contestation ultérieure ne sera admise.

Délai de contrôle qualitatif : Concernant les textiles (nappes, serviettes) et le bon fonctionnement du matériel électrique ou gaz, la SARL Falaise Réception se réserve un **délai de 10 jours ouvrés après le retour** pour effectuer un contrôle de conformité approfondi (notamment après traitement par notre blanchisserie industrielle). Tout dommage irréparable constaté durant ce délai (taches définitives de cire/brûlures, déchirures, pannes matérielles induites) sera considéré comme de la casse et facturé au tarif de remplacement en vigueur.

6. DURÉE, TRANSPORT ET RETRAIT MAGASIN

La durée standard de location est de 48 heures en semaine, ou du vendredi 14h au lundi 12h pour le week-end. Tout retard de restitution entraînera de plein droit une facturation complémentaire par tranche de 24h basée sur le tarif journalier de location du matériel immobilisé.

Retrait au dépôt par le client : En cas de retrait du matériel directement par le client à notre dépôt, celui-ci s'engage à utiliser un véhicule fermé, propre, adapté et couvert. **Pour des raisons évidentes de sécurité routière et de protection du matériel (intempéries, poussière, risques d'envol), l'utilisation de remorques ouvertes ou à l'air libre (sans bâche rigide ou étanche) est strictement interdite.** La SARL Falaise Réception se réserve le droit d'office de refuser le chargement si le véhicule du client est jugé inadéquat ou non sécurisé, sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité ou annulation de la commande. Le sanglage et l'arrimage du matériel restent sous l'entière responsabilité du client.

Livraison par nos soins : La livraison optionnelle s'effectue exclusivement au pied du véhicule, de plain-pied. En cas de déplacement infructueux de nos équipes lors de la livraison ou de la reprise (lieu fermé, matériel inaccessible, retard du client), un forfait de transport supplémentaire sera automatiquement facturé.

Erreur de relecture du client : Le matériel est préparé strictement selon les termes du devis signé. Toute erreur du client dans la relecture de son devis (erreur de couleur, de taille ou de modèle) constatée lors de la livraison et nécessitant un trajet retour-aller supplémentaire de nos équipes pour échange sera intégralement facturée au tarif d'un nouveau transport, sous réserve de disponibilité du matériel de remplacement. Le matériel loué non utilisé ne donne droit à aucun remboursement ou réduction.

7. PRESTATIONS D'INSTALLATION ET DE MANUTENTION

Par défaut, la livraison simple comprend uniquement le déchargement du matériel au pied du camion. Le montage, le déploiement, la mise en place et le démontage du mobilier, de la décoration ou des arches restent à la charge exclusive du client. La SARL Falaise Réception propose des forfaits optionnels d'installation et de désinstallation (mise en place des tables, montage des arches, etc.) qui doivent être validés sur le devis. À défaut de forfait souscrit à l'avance, si nos équipes sont contraintes d'effectuer le montage ou le démontage du matériel sur place lors de la reprise, cette manutention non prévue sera facturée d'office au tarif de 35,00 € HT par heure et par personne mobilisée.

8. MATÉRIEL NUMÉRIQUE ET BORNES PHOTO

Le locataire s'engage à installer la borne photo sur une surface plane, stable, et impérativement à l'abri des intempéries (pluie, humidité, plein soleil direct). Elle doit être branchée sur une prise de terre conforme et dédiée. La SARL Falaise Réception fournit le matériel en parfait état de marche avec les consommables nécessaires. En cas de dysfonctionnement technique durant l'événement, le client s'engage à contacter immédiatement l'assistance téléphonique du loueur. Si la panne ne peut être résolue à distance et empêche totalement l'utilisation de la borne, la responsabilité du loueur sera strictement limitée au remboursement de la seule option "Borne Photo" au prorata du temps d'utilisation, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou annulation du reste de la commande.

9. TENTES ET STRUCTURES DE RÉCEPTION (Sécurité Météo)

Le montage et le démontage des structures (tentes, barnums) sont réalisés exclusivement par le personnel de la SARL Falaise Réception. Le client s'engage à fournir un terrain stable, dégagé de tout obstacle, parfaitement accessible, et à signaler par écrit la présence de tout réseau souterrain (gaz, électricité, eau).

Normes de sécurité météo : Conformément à la réglementation en vigueur (normes CTS), la SARL Falaise Réception se réserve le droit d'annuler le montage ou d'exiger l'évacuation immédiate de la structure si les prévisions météo ou les relevés annoncent des **vents égaux ou supérieurs à 80 km/h** ou des chutes de neige importantes. Dans ce cas de force majeure lié à la sécurité des personnes, aucune indemnité ou remboursement ne pourra être réclamé par le client. Il est strictement interdit au client de modifier la structure, d'y fixer des éléments lourds sans accord écrit, ou d'y utiliser des flammes nues.

10. DROIT À L'IMAGE

La SARL Falaise Réception se réserve le droit de prendre des photographies de ses installations (tentes, mobiliers, scénographies) sur les lieux de l'événement et de les utiliser à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, plaquettes commerciales), sauf refus exprès et écrit du client notifié avant le début de la prestation.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données à caractère personnel du client (nom, adresse, téléphone, email) sont collectées par la SARL Falaise Réception pour les besoins exclusifs de la gestion administrative et commerciale de sa commande (facturation, livraisons, suivi des litiges). Ces données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée des délais légaux de prescription. Elles ne seront en aucun cas transmises, vendues ou cédées à des tiers. Conformément à la réglementation européenne (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données sur simple demande par écrit à la SARL Falaise Réception.

12. DIVISIBILITÉ DU CONTRAT

Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Location venait à être déclarée nulle ou inapplicable par une décision de justice ou un changement législatif, cette nullité n'affecterait en rien la validité et l'application des autres clauses du contrat qui resteraient pleinement en vigueur.

13. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu par une réclamation écrite préalable auprès de nos services, le client particulier peut recourir gratuitement au service de médiation dont relève la SARL Falaise Réception.

14. PROFESSIONNELS, RETARDS DE PAIEMENT ET LITIGES

Pour les professionnels en compte, tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 € HT (Art. L441-10 du Code de commerce). Tout recouvrement par voie contentieuse sera intégralement à la charge du débiteur.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, et à défaut d'accord amiable préalable, **le Tribunal de Commerce de Lisieux sera seul compétent**, y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

Fait à _____, le _____

Signature du client précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :